

QUELS FINANCEMENTS ?

L'A.R.S. finance le réseau A.P.I.C. Rhône-Alpes et permet une participation financière, sous condition d'adhésion, aux séances de soins psychologiques.

Ces séquences comprennent 3 séances avec un psychologue et sont renouvelables chaque année civile dans la limite de 2 renouvellements.

Les séances peuvent être individuelles et/ou familiales.

Les séances prises en charge par l'ARS sont réglées par « actes dérogatoires », sans avance de frais.

COMMENT NOUS JOINDRE ?

Psychologues coordinatrices du
Réseau APIC Rhône-Alpes

Mme Rigaux Audrey

06 01 39 83 15

Mme Piloti Valérie

06 11 60 57 83

psycho.coordinatrice.apic@mrsi.fr

Secrétariat

Plateforme de Santé MRSI

Réseau APIC

100 Rue Eugène Perrin

38690 Colombe

Téléphone : 04 58 17 20 30

secretariat.apic@mrsi.fr

Site : www.mrsi.fr



A.P.I.C
RHONE ALPES

**Accompagnement
Psychologique Individuel et
Collectif**

**des personnes atteintes de
maladies neuro évolutives
rares,**

**leurs aidants naturels et
leurs aidants professionnels.**

LES APPORTS D'APIC RHONE-ALPES Pour les usagers

Favoriser votre accès à un soutien psychologique dédié aux problématiques spécifiques liées à ces pathologies et adapté à vos besoins.

Vous permettre d'être accompagné(e) sous la forme de consultations individuelles, de consultations familiales.

Vous assurer un accompagnement psychologique en cabinet ou à domicile si possible, selon la file active du réseau.

Vous faire bénéficier, sous condition d'adhésion au réseau APIC Rhône-Alpes, d'une participation au financement de 3 séances.

LES APPORTS D'APIC RHONE-ALPES Pour les psychologues

Améliorer l'expertise des professionnels.

Permettre aux professionnels de se former tout au long de l'année et lors d'une rencontre annuelle

Favoriser les échanges d'informations et permettre aux psychologues de participer à la prise en charge coordonnée du patient.

Faire partie d'un réseau spécialisé
Avoir accès à toute la documentation nécessaire et pouvoir être en lien avec les psychologues coordinatrices du réseau.

Bénéficier, sous condition d'adhésion, de la mise en place d'actes dérogatoires pour le suivi de vos patients.

POUR QUI ?

Le réseau APIC Rhône-Alpes s'adresse aux personnes atteintes d'une maladie neurologique rare, évolutive et invalidante générant un handicap moteur, ainsi qu'à leurs aidants naturels, qui n'ont pas accès, pour des raisons diverses, une prise en charge psychologique.

PAR QUI ?

Deux psychologues coordinatrices animent et coordonnent le réseau, accueillent les demandes et orientent les personnes.

Le réseau de psychologues qui prennent en charge les patients.

OÙ ?

Dans toute la région Rhône-Alpes.